



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Mission Grands Projets Immobiliers
Service territorial de Dieppe**

Rouen, le 30 octobre 2025

Affaire suivie par :

Mission Grands Projets Immobiliers (MGPI)
Service territorial de Dieppe
Tél. : 02 35 06 66 00
Mél : ddtm-std@seine-maritime.gouv.fr

Monsieur le maire,

Je vous adresse en pièce jointe l'arrêté portant autorisation de pénétrer sur des parcelles privées, en vue de réaliser les études, opérations et travaux nécessaires pour remédier à la situation de pollution sur le parking des magasins du 26 rue de la Grande Flandre à Neufchâtel-en-Bray.

En effet, et dans l'esprit de mon courrier du 3 septembre 2025, l'État procédera au retrait des cuves de stockage et de son contenu dans les meilleurs délais, afin de faire cesser les nuisances et risques potentiels environnementaux et sanitaires.

Je vous invite, comme le prévoit la loi du 29 décembre 1892 modifiée, à afficher cet arrêté en mairie et à le notifier dès à présent aux propriétaires des terrains concernés. Je vous remercie de me tenir informé de la réalisation de cette formalité. Les services de l'État vous informeront prochainement de la date de visite des lieux qui doit se tenir préalablement au commencement des opérations et en présence des propriétaires ou de leur représentant.

Cet arrêté fait suite aux récentes analyses environnementales ayant conduit l'État à adapter, par un arrêté préfectoral modificatif du 24 octobre, les prescriptions d'urgence mentionnées dans l'arrêté initial du 18 juillet 2025 en matière de gestion des eaux pluviales. Cette décision, strictement proportionnée aux nuisances mesurées, allégera le coût des opérations à l'égard de la commune.

En outre, une autorisation municipale d'occupation temporaire du domaine public est nécessaire pour que les travaux aient lieu sur le domaine public communal. Je compte sur votre diligence pour autoriser dans les meilleurs délais l'État et les personnes mandatées à occuper votre domaine public dans cet objectif.

Tel. Standard : 02 32 76 50 00

Courriel :

prefecture@seine-maritime.gouv.fr
www.seine-maritime.gouv.fr

La réunion de travail programmée le 4 novembre prochain sera l'occasion de faire le point sur l'ensemble des démarches en cours ou à venir sur ce dossier pour lequel mes différents services sont activement engagés afin de remédier à la situation.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.



Signé électroniquement par
AUDREY BACONNAIS ROSEZ
le 03 nov. 2025 14:58:39 GMT

*Nommé en main propre
Le 04 nov 2025*

Monsieur le maire

Xavier LEFRANÇOIS

Mairie de Neufchâtel-en-Bray

Espace François Mitterrand

Rue du Baron d'Haussez – B.P 88

76270 Neufchâtel-en-Bray

Tel. Standard : 02 32 76 50 00

Courriel :

prefecture@seine-maritime.gouv.fr

www.seine-maritime.gouv.fr